



Acte n° 2023B03

D E L I B E R A T I O N

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 21
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

Date de convocation du Bureau Communautaire :
14/06/2023

Le 22 juin 2023, le Bureau de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, au siège de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, 627 route de Jassans à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Armand CHAUMONT, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS.

Absents excusés : Vincent LAUTIER, David POMMIER (Pouvoir Michèle NUGUET), Nathalie TISSERAND.

Secrétaire de séance : Fabien BIHLER.

OBJET : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Demandes de subventions pour la réhabilitation de 15 installations d'assainissement non collectif – Opération 2024

M. Gilles GARNIER, Vice-Président en charge de l'assainissement, présente cette demande de subvention.

Le Conseil départemental de l'Ain a accordé à la CCDSV des aides financières en 2019, 2021 et 2022 pour la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif.

Devant le succès de ces opérations collectives, la CCDSV souhaite engager une nouvelle opération de réhabilitation groupée de 15 installations d'assainissement non collectif en 2024.

Le montant estimé de l'opération de réhabilitation est de 150 000 € pour les particuliers (maîtrise d'ouvrage privée). Cette opération est susceptible d'obtenir une subvention de la part du Conseil départemental de l'Ain d'un montant de 30 000 € (2 000 € par installation pour un montant plafond de 10 000 € d'investissement). Cette subvention est reversée aux particuliers par la CCDSV.


Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le projet d'opération de réhabilitation groupée de 15 installations en 2024 ;
- ✓ **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Conseil départemental de l'Ain pour la réalisation de cette opération ;
- ✓ **DE S'ENGAGER** à reverser les subventions perçues du Conseil Départemental de l'Ain aux particuliers ;

- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à ces demandes ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits seront inscrits au Budget annexe de l'Assainissement non collectif 2024.

A Trévoux, le 22/06/2023

**Le Secrétaire de Séance,
Fabien BIHLER**



Nom: Fabien BIHLER
Motif: Maire de RANCE
Date: 26/06/2023 10:42:37 (UTC+02:00:00)
Affichage sous format électronique :

26 JUIN 2023

**Le Président,
Marc PECHOUX**

